

Fonds Publics et Territoires

Axe Jeunesse

ANNEE 2023

AXE 3

FICHE TECHNIQUE – VOLET 2

Soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes au sein d'un collectif
pour favoriser leur ouverture culturelle
et contribuer au développement de leur citoyenneté
et de leurs compétences à l'autonomisation



CAF DU PAS-DE-CALAIS
Service Action Sociale

Sandrine CRIQUELION
Conseillère Thématique Jeunesse

Action 1 : les projets portés par les jeunes	
ACTIONS	<p>→ Mettre en place une instance partenariale permettant aux jeunes de présenter leur(s) projet(s)</p> <p>→ Pour les Bourses Initiatives Jeunes (BIJ), la mise en place d'une procédure et d'un jury de sélection des projets est obligatoire</p> <p>→ Sélectionner UN projet pouvant s'inscrire au concours national de la Branche Famille Innov'jeunes</p>
PUBLIC CONCERNE	<p>→ Jeunes de 12 à 17 ans en priorité</p> <p style="text-align: center;"><i>Possibilité d'accompagner les projets concernant les 12/25 ans, à la condition que les + de 18 ans soient minoritaires et que les modalités de coopération et de rencontre soient précisées dans le projet</i></p>
PORTEURS	→ Associations, communes et Epci
CRITERES D'ELIGIBILITE	<p>→ Projet à l'initiative de jeunes de tous milieux sociaux</p> <p>→ Dédier un professionnel pour accompagner à la mise en œuvre de leur initiative</p> <p>→ Veiller à associer les familles des jeunes</p> <p>→ Mobiliser d'autres financements</p> <p>→ S'inscrire dans l'un des champs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Citoyenneté et vie locale * Humanitaire et solidarité internationale * Sciences et techniques * Culture * Numérique * Sports (<i>hors participation à des compétitions</i>) * Loisirs * Départs en vacances en autonomie
TYPES DE DEPENSES	<p>→ Fonctionnement et investissement liés aux projets des jeunes : 80 % du coût du projet dans la limite de 5 000 € cumulable avec la Ps jeunes</p> <p>→ Communication (<i>organisation d'une remise de prix, création de supports</i>) Cumulable avec la Ps jeunes</p>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de jeunes soutenus par champ d'actions • Nombre de jeunes ayant bénéficié du soutien pour leurs projets • Effets sur l'autonomisation des jeunes ayant bénéficié de l'aide et leur comportement "citoyen"

Action 2 : les structures en préfiguration de la PS Jeunes	
ACTIONS	<p>→ Fournir le projet de fonctionnement et si besoin, les pistes d'actions menées pour le faire évoluer (<i>cf. Annexe critères d'éligibilité à la Ps Jeunes</i>)</p> <p>→ Identifier un référent qualifié dédié à l'accompagnement des jeunes</p>
PUBLIC CONCERNE	<p>→ Jeunes de 12 à 17 ans en priorité</p> <p style="text-align: center;"><i>Possibilité d'accompagner les projets concernant les 12/25 ans, à la condition que les + de 18 ans soient minoritaires et que les modalités de coopération et de rencontre soient précisées dans le projet</i></p>
PORTEURS	→ Associations, communes et Epci
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	→ S'engager à mettre en conformité le projet jeunesse avec le cahier des charges de la Ps jeunes (<i>cf. Annexe critères d'éligibilité à la Ps Jeunes</i>)
TYPES DE DÉPENSES	<p>→ 50 % des charges de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond de 20 000 € - non cumulable avec la Ps jeunes</p> <p style="text-align: center;"><i>(Frais de formation, diagnostic interne, accompagnement au changement, Charges engagées pour accompagner et soutenir les jeunes)</i></p>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures en préfiguration • Nombre de projets ayant évolués • Qualité des nouveaux projets de fonctionnement (<i>selon cahier des charges</i>)

Annexe « préfiguration Ps Jeunes »

Axe 3 Volet 2 Action 2

CRITERES D'ELIGIBILITE

Prestation de Service Jeunes

CIRCULAIRE N° 2020 – 002 du 15 janvier 2020



CAF DU PAS-DE-CALAIS
Service Action Sociale

Sandrine CRIQUELION
Conseillère Thématique Jeunesse

CAF du Pas-de-Calais – Rue de Beaufort – 62015 ARRAS CEDEX – Novembre 2022

OBJECTIF PRINCIPAL	Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée aux 12/25 ans par le financement de postes d'animateurs qualifiés au sein d'équipements et services agissant au quotidien auprès d'eux	
ENJEUX	Encourager la consolidation de l'offre vers la mise en œuvre de projets à "haute qualité éducative" en s'appuyant sur...	
	<p>→ L'émergence d'une nouvelle offre, innovante et adaptée aux aspirations des jeunes</p> <p>Faciliter le développement de nouveaux lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> * favorisant les échanges et les collaborations entre jeunes * encourageant la découverte, la création et les apprentissages de pair à pair via les outils numériques 	<p>→ L'adaptation des modalités de fonctionnement de l'offre existante pour mieux répondre aux besoins et attentes des jeunes</p> <p>Permettre aux structures accueillant des adolescents :</p> <ul style="list-style-type: none"> * de passer d'une offre d'activités dite "occupationnelle" à l'accompagnement de projets proposés et pensés par les jeunes (<i>citoyens, culturels, sociaux, sportifs</i>) * d'assouplir ses conditions d'accueil * Créer des modalités facilitant l'expression des jeunes
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<p>1- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes leur permettant davantage de prise d'initiative</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d'un accompagnement de leurs projets → Participation à la vie de la structure → Développement d'espaces d'échanges entre jeunes et professionnels ou entre pairs 	
	<p>2- Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse et y intégrer les actions soutenues</p> <ul style="list-style-type: none"> → Stimuler les liens des structures jeunesse avec d'autres acteurs Educatifs (<i>scolaire, missions locales, Fjt</i>) → Formaliser les partenariats dans les Ctg et Sdsf 	
	<p>3- Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> → Embauche de personnel qualifié → Stabilisation et pérennisation des postes → Évolution des pratiques d'animation 	
	<p>4- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et "hors les murs"</p> <ul style="list-style-type: none"> → Structures mobiles → Pieds des immeubles → Interventions dans les établissements scolaires → Présence éducative en ligne : "promeneurs du net" 	

<p align="center">CRITERES D'ELIGIBILITE</p>	<p>L'éligibilité n'est pas conditionnée par la nature de la structure porteuse mais par la conformité du projet déposé avec les critères de la Ps Jeunes</p>
<p align="center">Équipements et services éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs jeunes des centres sociaux • Maisons des jeunes et de la culture • Accueils jeunes • Services jeunesse des collectivités • Tiers lieux • Fablabs • Autres structures proposant une offre d'accompagnement en direction des adolescents <p>La déclaration en accueil collectif de mineurs auprès des services de l'Etat n'est pas nécessaire</p>
<p align="center">Types de projets éligibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Lieu émergent et innovant proposant des modalités d'accompagnement nouvelles pour les jeunes : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des nouveaux enjeux du numérique • Modalités de fonctionnement souples et atypiques • Offre d'activités diversifiée (<i>culturelles, sportives, scientifiques et techniques</i>) • Mixité des publics (adolescents, jeunes adultes, étudiants, salariés, ...) • Favorise les échanges et les coopérations • Favorise l'émergence et mise en œuvre de projets collaboratifs et citoyens par les jeunes ❖ Structure ou service existant mettant en œuvre une adaptation de ses modalités de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> • Extension des horaires d'ouverture • Actions "hors les murs" ou itinérantes • Souplesse de fonctionnement (<i>pas d'obligation d'inscription, de régularité de fréquentation ...</i>) • Implication active des jeunes dans le projet de la structure ❖ Les structures AVS (<i>Centres sociaux et EVS</i>) proposant une articulation entre le projet " PS Jeunes " et leur projet social dont il constituera un axe à part entière : <ul style="list-style-type: none"> • Plus-value du projet par rapport aux activités déjà développées envers ce public • Amplification de l'activité ou mise en œuvre d'un projet innovant

**Critères
cumulatifs**

❖ **S'adresser en priorité aux jeunes âgés de 12 à 17 ans**
(mixité sociale et de genre, inclusion des jeunes en situation de handicap)

Possibilité d'accompagner les projets concernant les 12/25 ans, à la condition que les + de 18 ans soient minoritaires et que les modalités de coopération et de rencontre soient précisées dans le projet

❖ **S'appuyer sur un ou plusieurs animateurs qualifiés**
(diplôme à minima de niveau 4 en animation ou travail social) **pour**

- Accueillir et mobiliser les jeunes
- Accompagner dans la réalisation de leur projet
- "aller vers" les jeunes
(en présentiel "hors les murs", en numérique "Promeneurs du Net")
- Contribuer au développement d'une dynamique partenariale locale

❖ **Mettre en place des actions visant l'engagement et la participation des jeunes**

- Développer la culture de l'initiative, de l'engagement et de la participation
- Développer la citoyenneté et la prise de responsabilité
- Rendre acteurs
- Accompagner à l'autonomisation
- Faciliter l'inclusion sociale et la socialisation
- Valoriser les actions et réalisations

❖ **Mobiliser l'ensemble des ressources et dispositifs existants localement pour les jeunes**

- Rechercher la complémentarité d'action
- S'inscrire dans le cadre d'une politique jeunesse territoriale concertée
- S'inscrire en cohérence avec le Sdsf et les Ctg

❖ **Associer les familles**

- Donner les informations sur le projet éducatif et activités proposées
- Faire participer les parents aux projets mis en place par les jeunes
- Valoriser les projets des jeunes
- Organiser des activités et événements partagés